

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
04-047-4

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À l'assemblée du 30 mai 2005, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée par le remplacement de l'ensemble des pièces composant le chapitre 1 concernant l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville par le document joint en annexe A.
2. En concordance avec l'article 1, la carte 2.5.1 intitulée «Les parcs et les espaces verts» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville par le document joint en annexe B.
3. En concordance avec l'article 1, la carte 2.6.3 intitulée «Le patrimoine naturel» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de cette carte par le document joint en annexe C.
4. En concordance avec l'article 1, la carte 3.1.2 intitulée «La densité de construction» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville par le document joint en annexe D.

ANNEXE A
PLAN D'URBANISME DE MONTRÉAL, PARTIE II : CHAPITRE 1 -
ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

ANNEXE B
EXTRAIT DE LA CARTE 2.5.1 INTITULÉE «LES PARCS ET LES ESPACES VERTS» -
ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

ANNEXE C

CARTE 2.6.3 INTITULÉE «LE PATRIMOINE NATUREL»

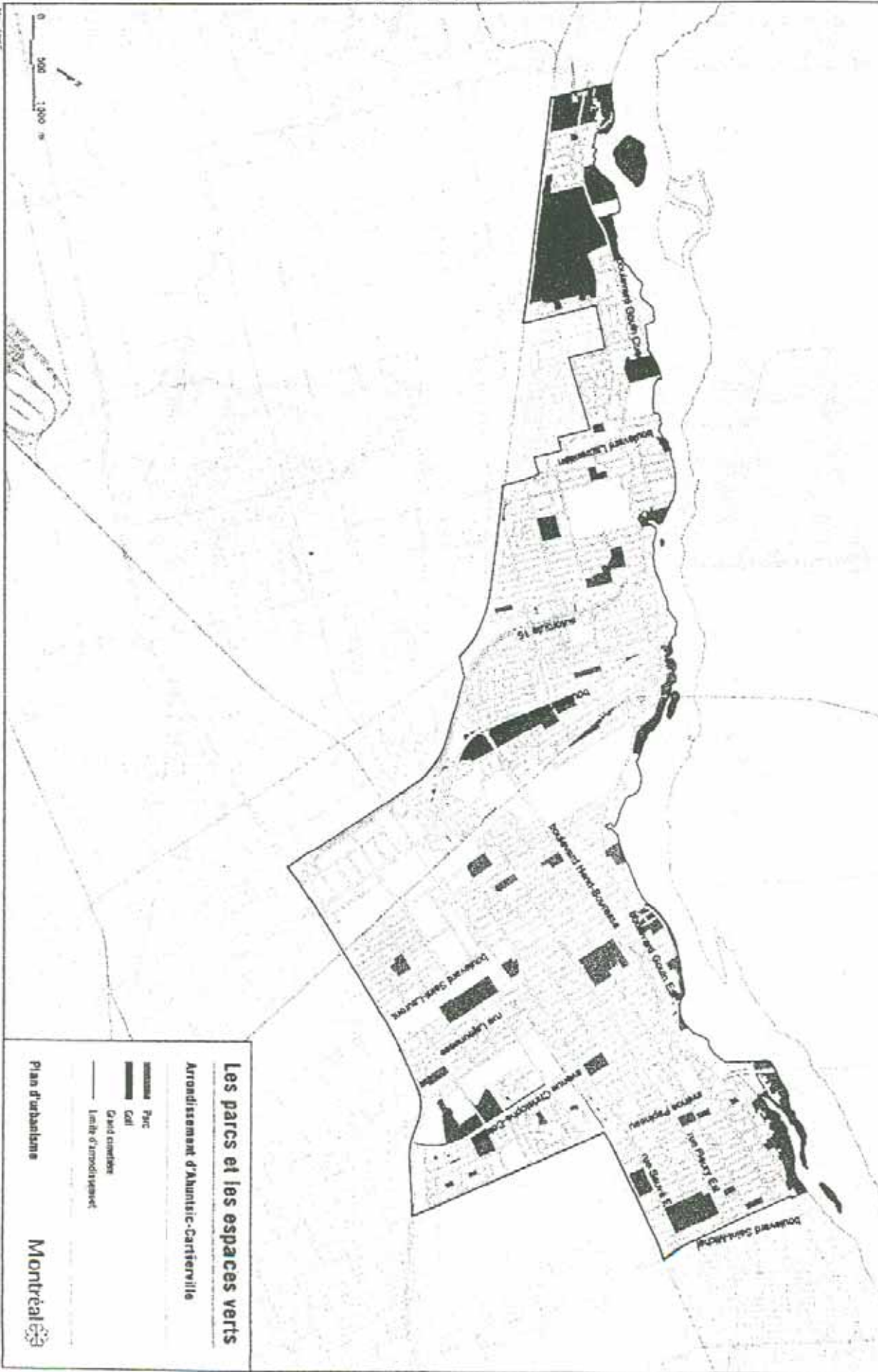
ANNEXE D

EXTRAIT DE LA CARTE 3.1.2 INTITULÉE «LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION» -
ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans
Le Devoir le 7 juin 2005.

ANNEXE B

Mai 2005



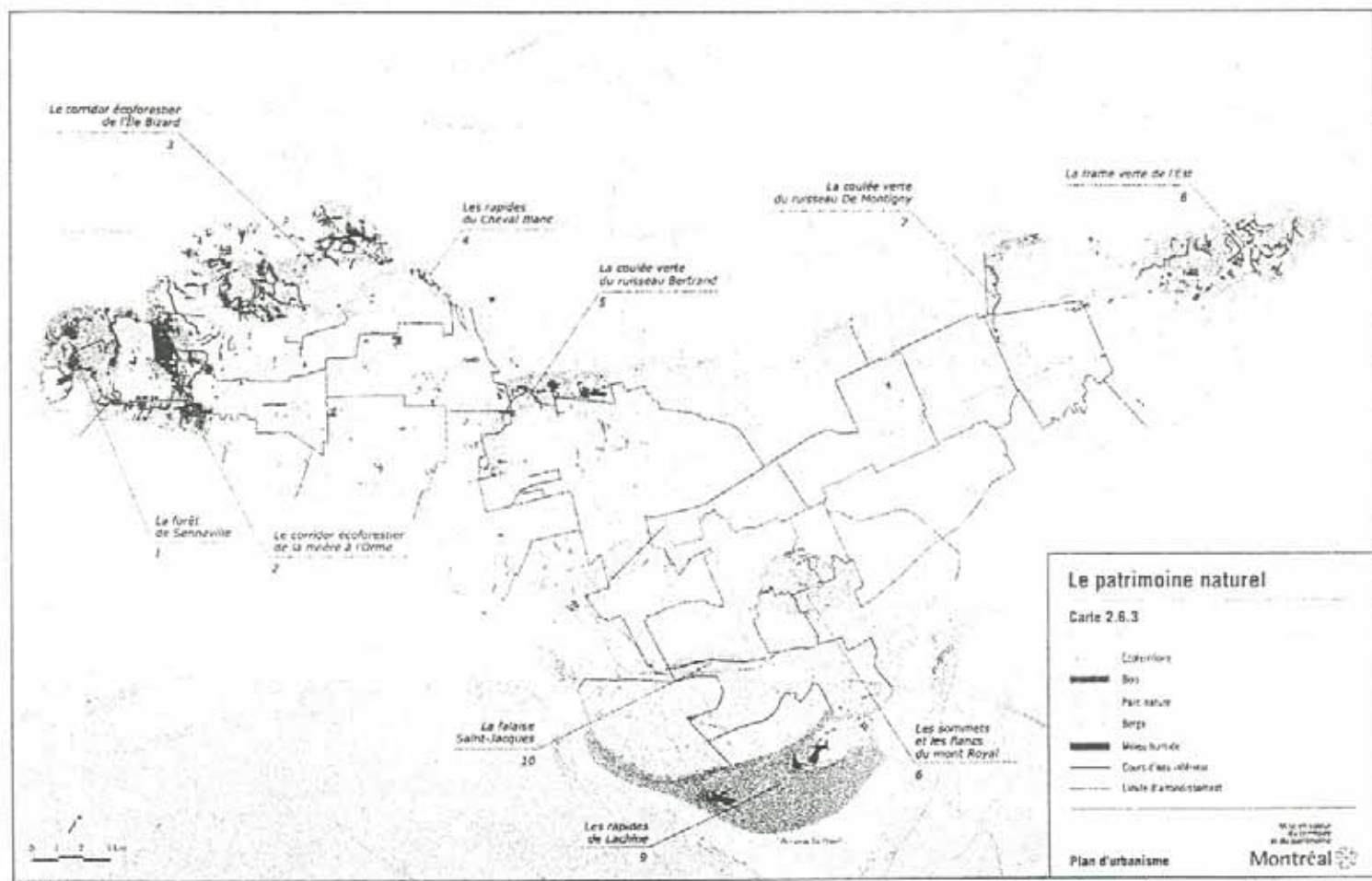
Les parcs et les espaces verts

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

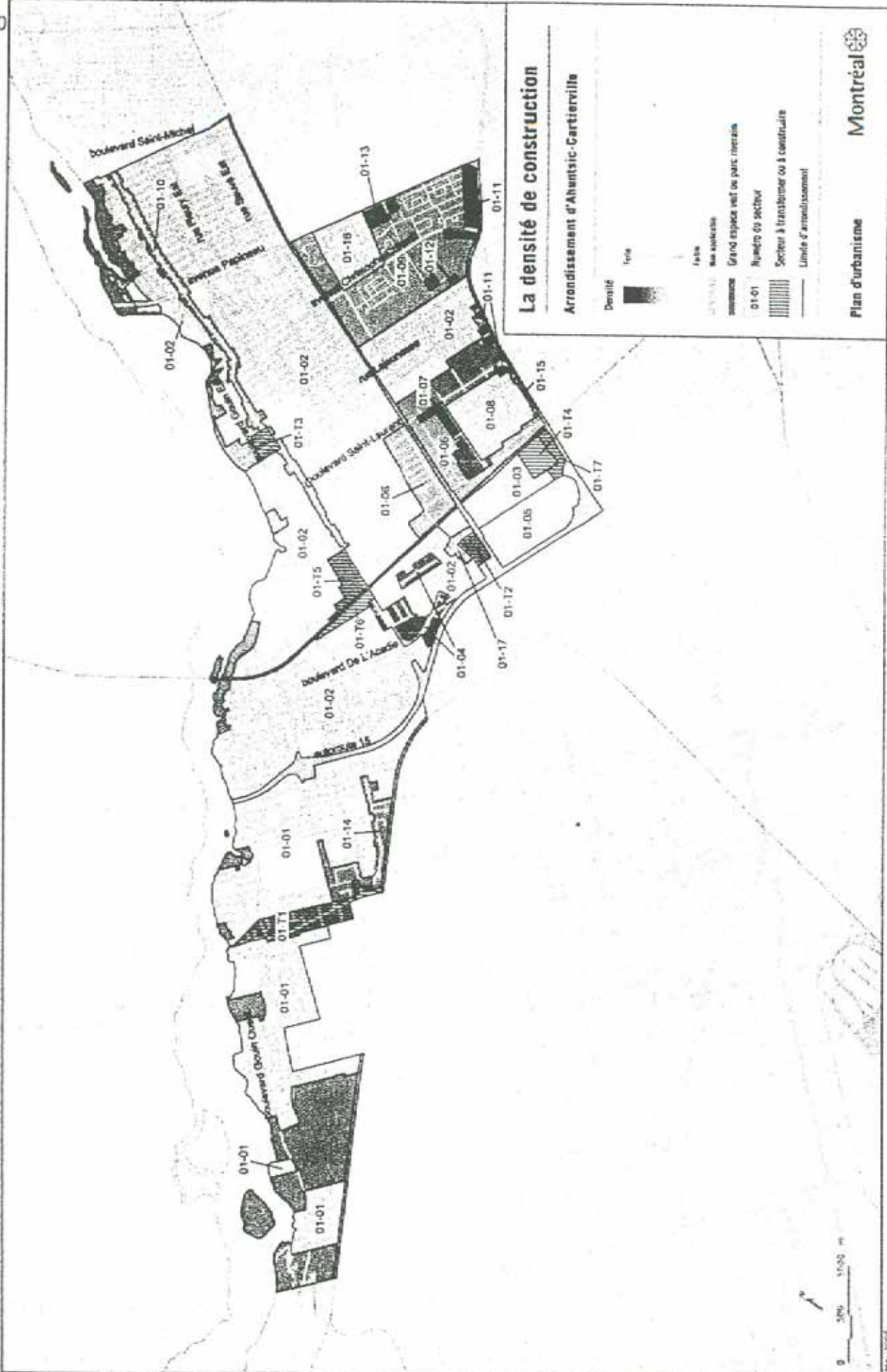
- Parc
 - Cdl
 - Gard simplex
 - Limite d'arrondissement
- Plan d'urbanisme



ANNEXE C



04-047-4



La densité de construction
Arrondissement d'Ahuntsic-Cardierville

- Densité**
- Terre
 - Forêt
 - Rue adjacente
 - Grand espace vert ou parc métré
 - 01-01
 - Secteur à transformer ou à construire
 - Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme

